



PRÉFET DU BAS- RHIN

Direction Départementale des
Territoires
Service Agriculture
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Christian DEVLIEGER
Courriel : christian.devlieger@bas-rhin.gouv.fr
Téléphone : 03 88 88 91 58
Télécopie : 03 88 88 91 40

Commune de Gries
56 rue Principale
à l'attention de M. Eric HOFFSTETTER
67240 GRIES

Strasbourg, le 11 octobre 2018

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a statué, en application des dispositions des articles L112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et L153-13 et L142-5 du code de l'urbanisme, lors de sa séance du 9 octobre 2018 sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) que vous lui avez soumis.

La commission, après délibération, émet un **avis favorable** pour ce projet.

Je vous rappelle qu'en application des dispositions de l'article L112-1-1, alinéa 8 du code rural et de la pêche maritime, l'avis de la CDPENAF devra être joint au dossier d'enquête publique.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental des Territoires
du Bas-Rhin

Christophe FOTRÉ